

LA LEGION D'HONNEUR

Créée par NAPOLEON BONAPARTE le 19 mai 1802, la Légion d'Honneur est la plus haute des décorations Françaises.

NAPOLEON a voulu instituer un ordre qui soit le signe de la vertu, de l'honneur, de l'héroïsme militaire et du mérite civil.

La Légion d'Honneur unit dans une même « Cohorte » tous ceux, civils ou militaires, qui ont bien mérité de la patrie.

Depuis plus de 200 ans, toujours fidèle aux principes originels, la Légion d'Honneur a survécu à tous les changements de régime et continue de récompenser les mérites éminents individuels ou collectifs, civils ou militaires, français ou étrangers, au service de la collectivité, contribuent au rayonnement de la France.

En 1962, le Général De Gaulle, très attentif à tout ce qui touchait les institutions, signe un décret instituant le « code de la Légion d'Honneur » établissant les règles d'admission et de promotion et fixant le nombre maximum de légionnaires à 125 000 membres.

Le nombre de légionnaires vivants aujourd'hui est de l'ordre de 92 400 tous grades et dignités confondus. Les contingents sont fixés par une loi triennale.

La LH comprend trois grades ; chevalier, officier, commandeur et deux dignités : grand officier et grand'croix.

Le Grand Maître de l'Ordre est le Président de la République qui nomme le Grand Chancelier parmi les grand'croix.

Le Grand Chancelier est le président du conseil de l'Ordre qui compte 17 membres chargés d'examiner et de donner un avis sur les mémoires de proposition qui seront ensuite adressés au président de la République à l'occasion des trois promotions annuelles : Janvier, Pâques et 14 juillet.

Il faut noter qu'il n'existe pas de promotion à l'ancienneté dans l'Ordre. Toute promotion nouvelle résulte de « mérites nouveaux ».

Permettez moi de vous donner maintenant quelques informations sur la Société des Membres de la Légion d'Honneur, la SMLH

Créée en 1921 par le Grand Chancelier de la LH afin de venir en aide aux légionnaires de la première guerre mondiale en leur apportant un appui moral et souvent financier.

La SMLH est une association régie par la loi de 1901, indépendante de la Grande Chancellerie, reconnue d'utilité publique qui tient son siège social à l'Hôtel National des Invalides.

L'association ne reçoit aucune subvention de l'Etat, ses ressources proviennent des cotisations et de dons de ses membres et de legs ; (500 000 €) en 2012.

Buts de la société :

- Concourir au prestige de l'ordre national de la LH et contribuer au rayonnement des valeurs et de la culture de la France.
- Promouvoir les valeurs incarnées par la LH et contribuer au développement de l'esprit civique et patriotique, notamment par des actions éducatives auprès de la jeunesse.
- Participer à des activités de solidarité tout en renforçant les liens d'entraide entre les membres

Le président de la Société est le Général GOBILLARD (ex-chef de corps du 1er RHP) à la tête d'un conseil national élu en assemblée générale par les membres de la société .

La SMLH compte 60 000 membres répartis en 126 sections (une par département en général), et 657 comités.

La section des Hautes-Pyrénées compte 280 membres répartis en six comités (Tarbes, Lourdes, Argelès et vallée du Lavedan, Lannemezan et les 4 vallées, Bagnères de Bigorre, Val d'Adour).

La SMLH a depuis 2011 une nouvelle devise :

« Honneur – Patrie – Solidarité »